

ASSEMBLÉE NATIONALE

SYSTÈME DE SANTÉ - (N° 1767)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 2038

présenté par

M. Freschi, M. Poulliat, Mme Mette, M. Simian, M. Vignal, Mme Bureau-Bonnard, Mme Tiegna,
M. Raphan, M. Morenas, Mme Hammerer, Mme Degois, M. Sempastous, Mme Cazarian,
M. Lavergne, Mme Piron, Mme Beaudouin-Hubiere, Mme Thillaye, Mme Valetta Ardisson et
M. Testé

ARTICLE 7

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.